



VILLE de SAVERNE

- Pôle musique -

Cursus

en date du 01/06/2018

CYCLE EVEIL & DECOUVERTE

- Ouvrir et affiner les perceptions de la créativité et de la sensibilité artistique

■ Jardin musical

Admission (à partir de 4 ans)

Par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription et selon les places disponibles

Organisation

Durée : **1 an**

Temps hebdomadaire de cours : 45 min.

Poursuite du parcours

Admission automatique en éveil musical

■ Eveil musical

Admission des nouveaux élèves (à partir de 5 ans)

Par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription et selon les places disponibles

Organisation

Durée : **1 an**

Temps hebdomadaire de cours : 1 h

Poursuite du parcours

Passage automatique en découverte instrumentale et vocale

■ Découverte instrumentale et vocale

Admission des nouveaux élèves (à partir de 6 ans)

Par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription et selon les places disponibles

Organisation

Durée : **1 an**

Temps hebdomadaire de cours :

- Cours collectif : 1 h
- Parcours découverte : durée variable (à partir du 2^{ème} trimestre)

Poursuite des études

- Passage en 1^{er} cycle sur avis de l'équipe pédagogique

1^{er} CYCLE

- Choisir une discipline
- Constituer les bases de la pratique musicale et de la culture musicale
- Construire la motivation et la méthode

Admission des nouveaux élèves (à partir de 7 ans)

Par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription et selon les places disponibles

Organisation

Pour les élèves n'ayant pas suivi le cycle EVEIL & DECOUVERTE, un parcours de découverte instrumentale leurs sera proposé au 2^e et 3^e trimestre

Durée : **entre 3 et 5 ans**

Temps hebdomadaire de cours :

- Pratique instrumentale individuelle : 30 min.
- Formation musicale : de 1 h à 1 h 30
- Pratique collective : de 1 h à 2 h

Poursuite du parcours

- Evaluation continue
- Admission en 2^e cycle par examen de fin de cycle (**Attestation**) (instrument et formation musicale)

2^e CYCLE

- Contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant notamment une bonne ouverture culturelle
- S'approprier un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome
- Être capable de tenir sa place dans une pratique collective

Admission des nouveaux élèves

Après entretien avec la direction et les professeurs concernés

Organisation

Durée : **entre 3 et 5 ans**

Temps hebdomadaire de cours :

- Pratique instrumentale individuelle : 30 min.
- Formation musicale : 1 h 30
- Pratique collective : de 1 h à 2 h

Poursuite du parcours

- Evaluation continue
- Admission en 3^e cycle par examen de fin de cycle (**Brevet**) (instrument et musique de chambre)
- Examen terminal en formation musicale (**Brevet**)

3^e CYCLE

- Développer un projet artistique personnel
- Accéder à une pratique autonome
- Acquérir des connaissances structurées
- Pouvoir évoluer vers la pratique en amateur
- Se préparer à l'accès aux structures d'enseignement supérieur

Admission des nouveaux élèves

Après entretien avec la direction et les professeurs concernés

Organisation

Durée : **au moins 2 ans**

Temps hebdomadaire de cours :

- Pratique instrumentale individuelle : 45 min.
- Pratique collective : de 1 h à 2 h

Poursuite du parcours

- Evaluation continue
- Récital de fin de cycle (**Attestation de fin d'études**)

DEPARTEMENT « MUSIQUES ACTUELLES »

- Développer un projet artistique personnel
- Être capable de tenir sa place dans une pratique de groupe

Admission

Par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription et selon les places disponibles

Organisation

Durée : **variable**

Temps hebdomadaire de cours :

- Pratique instrumentale individuelle : 30 min.
- Formation musicale, FM ados ou FM adultes : 1 h
- Atelier : de 1 h à 2 h
- Modules de conférences thématiques

Poursuite du parcours

- Evaluation continue

ADULTES

Admission (à partir de 18 ans / débutants et initiés)

Par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription et selon les places disponibles

Organisation

Durée : **variable au regard d'un projet personnel**

Temps hebdomadaire de cours :

- Pratique instrumentale individuelle : 30 min.
- Formation musicale : 1 h
- Pratique collective : de 1 h à 2 h

Poursuite du parcours

- Sur avis du professeur